

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 02 juillet 2020

Membres en exercice : 34	Date de la convocation: 25/06/2020
Présents : 17	<i>L'an deux mille vingt et le deux juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS</i>
Dont Présents non votants : 0	
Représentés : 1	Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Bernard BOSCH, Francis BOUTES, Marie-Aline EDO, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Martine GIL, Jean-Christophe PETIT, Marie-Pierre PONS, Yves ROBIN, Luc SALLES, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL
Votants: 18	
Pour: 18	
Contre: 0	Représentés: Kléber MESQUIDA par Marie-Pierre PONS
Abstentions: 0	Présents non votants :
	Excusés: Josian CABROL, Yvan CASSILI, Guillaume DALERY, Elisabeth DAUZAT, Norbert ETIENNE, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Martine OLMOS, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Sylvie QUEROL, Catherine REBOUL, Hedwige SOLA
	Absents:

Objet: Convention " Programme d'animation de Conseil en Énergie Partagé 2020-2023 "

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles a été retenu dans le cadre de l'appel à projets de la Direction Régionale Occitanie de l'ADEME pour la « Mise en place d'un service de Conseil en Énergie Partagé ». Le déploiement de ce dispositif, qui vise la réduction des consommations d'énergie du patrimoine public, s'intègre dans la stratégie TEPOS « Territoire à Énergie Positive » portée par la mission Développement Durable et Transition Énergétique.

La présente convention consiste à soutenir pendant 3 ans le financement d'un ETP Conseiller en énergie. L'aide de l'ADEME dans le cadre de cette convention porte sur :

1. Les dépenses de fonctionnement :
 - Dépenses de personnel = 24 000 €/an sur 3 ans pour un ETP Travaillé
 - Dépenses externes de communication, d'animation et de formation = 6 000 € sur 3 ans
2. Les dépenses d'équipement à la hauteur de 4 000 € sur les 3 ans : ordinateur, bureautique, mobilier

Le plan de financement prévisionnel pour les 3 années s'élève à 127 000 € et pour lequel un cofinancement du Département a été sollicité :

– ADEME	82 000 € (65 %)
– Département	19 600 € (15 %)
– Autofinancement	25 400 € (20 %)

Le service de CEP porte sur l'ensemble des énergies dont la dépense est supportée par la commune. Une convention qui décline les trois principales étapes sera établie entre les communes identifiées et le Pays :

- Pré-diagnostic : inventaire du patrimoine communal, collecte et analyse des données de consommation énergétique, évaluation des potentiels d'économies, etc.
- Accompagnement : préconisations, élaboration d'un programme d'actions en concertation avec la commune, assistance aux demandes de subventions, etc.
- Suivi et pérennisation : assistance au maître d'ouvrage, suivi des actions et évaluation, développement de la stratégie à long terme, etc.

Un travail de coordination étroit a été élaboré entre Hérault Energies et le Pays afin d'assurer une articulation entre les programmes et dispositifs des deux structures. La mission pourra démarrer avec un recrutement à partir du 2 novembre 2020.

En conclusion, Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir :

- valider le budget prévisionnel global ;
- valider la convention d'adhésion au service de Conseil en Énergie Partagé ;
- valider la convention technique de l'ADEME ;
- l'autoriser, en cas d'avis favorable, à signer tous documents relatifs à cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le comité syndical :

- valide le budget prévisionnel global ;
- valide la convention d'adhésion au service de Conseil en Énergie Partagé ;
- valide la convention technique de l'ADEME ;
- l'autorise à signer tous documents relatifs à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb le 02 juillet 2020

Le Président,
Jean ARCAS

